

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2111

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2023 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx-en-Velin, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à l'OPH Grand Lyon habitat, Multi services développements (MSD) et Dynacité - Conventions de participation financière - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1461 du 16 mai 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2111**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2023 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx-en-Velin, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à l'OPH Grand Lyon habitat, Multi services développements (MSD) et Dynacité - Conventions de participation financière - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1461 du 16 mai 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération GSUP fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité du contrat de ville métropolitain approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 pour la période prorogée 2015-2023. Cet enjeu est, de longue date, porté par la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, et par les communes. Une convention cadre métropolitaine de GSUP a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Les démarches de GSUP constituent une réponse collective et concertée des acteurs locaux aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville (QPV), afin d'enrayer leur processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés.

Des conventions locales (échelle communale) de GSUP déclinent la convention cadre métropolitaine en définissant les priorités devant être mises en œuvre sur chaque quartier sur la période 2015-2022. Elles orientent ainsi les programmes d'actions annuels. Elles servent également de cadre à la mise en œuvre de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux dans les QPV.

Le cadre d'intervention de la Métropole sur les actions de GSUP a été réformé par délibération du Conseil n° 2022-1050 du 14 mars 2022 avec l'instauration de critères de priorisation et d'attribution de l'enveloppe financière.

II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1461 du 16 mai 2022

La délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1461 du 16 mai 2022 relative au soutien financier de la Métropole aux actions de GSUP sur la Ville de Vaulx-en-Velin a approuvé 2 conventions contenant des erreurs dans les intitulés d'actions passées avec les bailleurs sociaux Dynacité et la SA d'HLM Alliade habitat.

1° - Convention avec la SA d'HLM Alliade habitat

Il convient de prendre un avenant afin de modifier, dans la convention initiale, l'intitulé de l'action "étude psychosociale" dans la convention avec la SA d'HLM Alliade habitat afin de le remplacer par "projet d'aménagement en concertation Espace central Cachin".

2° - Convention avec Dynacité

Il convient de prendre un avenant afin de modifier, dans la convention initiale, l'intitulé de l'une des actions, dénommée "accompagnement aux nouveaux usages" dans la convention avec Dynacité, et de le remplacer par "sensibilisation aux gestes verts".

Les autres éléments figurant dans la délibération susvisée restent, par ailleurs, inchangés, notamment les dispositions financières inscrites dans le dispositif, de même que les conventions qui ont été passées et approuvées avec les autres porteurs d'actions GSUP sur la Ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la modification des intitulés d'action passées dans le cadre de conventions, approuvées par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1461 du 16 mai 2022,

b) - l'avenant à la convention financière à passer avec Dynacité,

c) - l'avenant à la convention financière à passer avec la SA d'HLM Alliade Habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdits avenants aux conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299297-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
